

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, tenue en mode virtuel, le jeudi 12 octobre 2023, à 11 h 45.

PRÉSENCES : 78 membres de l'Ordre
3 administratrices et administrateurs nommés

1. OUVERTURE ET NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Mme Josée Landry, présidente de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation, ouvre la séance de l'assemblée générale annuelle à 11 h 45. Elle suggère la nomination d'un président d'assemblée pour diriger les débats et propose monsieur Jean-François Thuot pour remplir cette fonction.

Sur proposition dûment appuyée et adoptée à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU de nommer Jean-François Thuot comme président d'assemblée.

Le président d'assemblée rappelle les pouvoirs conférés aux membres réunis en assemblée générale annuelle, conformément aux dispositions du *Code des professions*, ainsi que les règles de procédure à suivre. Il explique également les modalités spécifiques à l'assemblée virtuelle, notamment en ce qui concerne la prise de parole et les modalités de vote. Enfin, il précise la manière de signaler toute difficulté technique pendant la séance.

2. CONSTATATION DU QUORUM

En vertu de l'article 49 du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec et sur les élections à son Conseil d'administration*, le quorum de l'assemblée générale annuelle de l'Ordre est fixé à 30 membres. Le président d'assemblée, monsieur Jean-François Thuot, constate l'atteinte du quorum puisque, plus de 30 membres sont présents en ligne, déclare l'assemblée légalement constituée.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 102 du *Code des professions* et à l'article 50 du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec et sur les élections à son Conseil d'administration*, l'assemblée générale annuelle a été convoquée par voie électronique, par un avis de convocation également publié sur le site de l'Ordre au moins 30 jours avant la tenue de l'assemblée, soit le 11 septembre 2023. Cet avis, dûment signé par la secrétaire de l'Ordre, contenait les éléments d'information requise par la *Code des professions* (article 103.1).

En outre, toutes les mesures nécessaires en matière de sécurité et de confidentialité ont été prises. Les paramètres de l'événement ont été définis afin de garantir son bon déroulement, selon les principes d'intégrité, de probité, et de confidentialité.

4. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour figurant dans l'avis de convocation est affiché à l'écran. Le président d'assemblée demande une proposition en vue d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

Sur proposition dûment appuyée et adoptée à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

5. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022**

Ayant pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 octobre 2022, les membres présents sont invités à l'adopter. Les membres s'en déclarent satisfaits et aucune modification n'est demandée.

Sur proposition dûment appuyée et adoptée à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 20 octobre 2022 tel que déposé.

6. **PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE L'ORDRE 2022-2023**

Le président d'assemblée invite la présidente ainsi que la directrice générale et secrétaire à présenter leur bilan respectif des activités de l'Ordre pour l'exercice 2022-2023.

Dans le cadre de la présentation de la présidente, une motion de félicitations et de remerciement est adressée à la directrice générale, madame Martine Lacharité, pour ses 15 années de service et d'engagement au sein de l'Ordre. Madame Lacharité prendra sa retraite en janvier prochain.

Sur proposition dûment appuyée et adoptée à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU d'adopter une motion de félicitations et de remerciements adressée à la directrice générale, madame Martine Lacharité, pour ses 15 années de service et d'engagement au sein de l'Ordre.

À la suite de ces présentations, le président d'assemblée invite les membres à poser des questions. En réponse à l'une d'elles, il se présente officiellement en offrant une brève description de son parcours. À cette même question, la directrice générale précise que le détail des présentations des activités de l'Ordre est disponible dans le rapport annuel 2022-2023. Pour compléter, les membres ont également accès aux rapports des activités de la présidence en matière de représentation, disponibles sur le site Web de l'Ordre.

7. **RAPPORT DES ÉLECTIONS 2022**

Conformément à l'article 22 du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec et sur les élections à son Conseil d'administration*, les résultats du scrutin des élections 2022 est présenté à l'assemblée générale annuelle.

Région électorale 2 : Outaouais, Laval, Laurentides et Lanaudière

- A été élue par acclamation : Josée Landry

Région électorale 3 : Capitale-Nationale, Mauricie, Chaudière-Appalaches et Centre-du-Québec

- Ont été élues à la majorité des voix lors du scrutin du 5 mai 2022 : Annie Gourde et Josée Lachance

Région électorale 4 : Estrie et Montérégie

- Ont été élus à la majorité des voix lors du scrutin du 5 mai 2022 : Caroline Dufour et Alexander Leitner

8. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2022-2023

Le président d'assemblée invite monsieur Michel Poirier, CPA, CA, de la société de comptables professionnels agréés *Poirier & Associés*, à faire état du bilan des états financiers 2022-2023.

L'audit des états financiers comprend l'état de la situation financière au 31 mars 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Pour cet exercice financier, les revenus (produits) sont de 1 911 489 \$ et les dépenses (charges) de 1 827 834 \$, générant ainsi un excédent de 83 655 \$. La version intégrale des états financiers se trouve dans le rapport annuel 2022-2023.

9. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024-2025

Dans le but de respecter les obligations dévolues par le *Code des professions* pour la tenue de l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration a adopté un projet de prévisions budgétaires pour 2024-2025, année financière visée par la cotisation. Madame Martine Lacharité, directrice générale et secrétaire, présente ces prévisions budgétaires, en soulignant qu'elles ont été établies en fonction des informations disponibles à ce jour, tout en adoptant une approche prudente dans l'estimation des revenus. Ce budget sera bien évidemment révisé par le conseil d'administration en cours d'année.

Le total des revenus prévus (**1 983 625 \$**) est inférieur aux dépenses estimées (**2 009 768 \$**), ce qui entraîne un déficit anticipé à 26 143 \$.

10. COTISATION ANNUELLE 2024-2025

- a) Rapport de la secrétaire de l'Ordre sur la consultation des membres en vertu de 103,1 du Code des professions

Au terme de la première consultation, tenue entre le 11 septembre et le 9 octobre 2023, sur 2 610 membres, 15 ont participé (2 pour l'augmentation et 13 contre). La directrice générale et secrétaire, madame Martine Lacharité, fait état des résultats relatifs à la cotisation annuelle 2023-2024.

- b) Projet de résolution du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT que le nombre de membres se maintient d'année en année et qu'on prévoit une baisse de membership dans les prochaines années ;

CONSIDÉRANT que les possibilités de financement sont limitées pour diversifier les revenus de l'Ordre ;

CONSIDÉRANT la volonté des administrateurs de doter l'organisation des ressources humaines suffisantes pour réaliser sa mission correctement et avec diligence ;

CONSIDÉRANT la volonté des administrateurs d'avoir une gestion saine des avoirs de l'Ordre ;

CONSIDÉRANT les efforts déployés pour maintenir l'évolution des dépenses à des niveaux raisonnables et ainsi maintenir un équilibre budgétaire,

le conseil d'administration a résolu d'augmenter la cotisation annuelle de 20 \$ pour l'exercice 2024-2025, portant ainsi le montant à 670 \$, auquel s'ajoutent le montant de la contribution de l'Office des professions perçue par l'Ordre, la prime d'assurance responsabilité professionnelle et les taxes applicables.

c) Nouvelle consultation auprès des membres

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, une nouvelle consultation doit se tenir au moment de l'assemblée générale annuelle. Les membres sont ainsi invités à prendre la parole pour exprimer leurs commentaires envers l'augmentation recommandée (20 \$). Cinq interventions sont recueillies et consignées dans le cadre de cette consultation.

Au terme des deux consultations tenues, le conseil d'administration fixera alors le montant de la cotisation annuelle lors de leur prochaine séance prévue le 25 novembre 2023.

11. APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS

Le *Code des professions* exige que les membres votent lors de l'assemblée générale annuelle pour approuver ou pour refuser toute augmentation de la rémunération des administratrices et administrateurs élus.

La présidente du comité des finances et des ressources humaines, madame Annie Gourde, c.o., est invitée à présenter ce point.

Administratrices et administrateurs élus (autres que la présidence)

D'abord, les administratrices et administrateurs élus (autres que la présidence) ne sont pas rémunérés pour leur participation aux séances du conseil d'administration. Toutefois, leurs frais de séjour et de déplacement sont remboursés selon les termes de la *Politique de remboursement des frais de séjour et de déplacement* en vigueur à l'Ordre. De plus, ces personnes bénéficient de l'inscription gratuite au colloque et à la journée de formation continue, en plus du remboursement de leurs frais de séjour et de déplacement associés. Finalement, les administratrices et administrateurs élus reçoivent des jetons de présence pour leur participation aux différents comités spécialisés du conseil d'administration, conformément à la *Politique de rémunération des administratrices et administrateurs élus*, et leurs frais de séjour et de déplacement sont aussi remboursés pour ces activités.

Pour l'exercice 2024-2025, le conseil d'administration a résolu d'augmenter le montant des jetons de présence de 3 %.

CONSIDÉRANT que le montant des jetons de présence des administratrices et administrateurs élus n'ont pas augmenté depuis les deux dernières années,

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU d'approuver la rémunération des administratrices et administrateurs élus (autre que la présidence) en augmentant le montant des jetons de présence de 3 % pour 2024-2025.

LE VOTE ÉLECTRONIQUE EST UTILISÉ.

Adopté à la majorité.

Rémunération de la présidence

Pour ce segment, la présidente, madame Josée Landry, est invitée à quitter la salle pour la durée de la discussion et du vote.

La rémunération de la présidence s'établit selon les règles de la *Politique sur la rémunération des administratrices et administrateurs élus*. La présidence est embauchée pour trois (3) jours par semaine, à un taux horaire de 77,86 \$ (85 023 \$/an) pour l'exercice 2023-2024). Elle bénéficie d'un régime de retraite simplifié et d'un régime d'assurance collective, dont une partie de la prime est couverte par l'Ordre. Ses frais de séjour et de déplacement sont remboursés selon la *Politique de remboursement des frais de séjour et de déplacement*, et un téléphone cellulaire lui est fourni par l'Ordre.

Pour l'exercice 2024-2025, le conseil d'administration a résolu de fixer le salaire de base pour le poste de la présidence à 88 651,91 \$ (augmentation de 3 %), auquel s'ajoutent les avantages prévus à la *Politique de rémunération de la présidence*.

CONSIDÉRANT le travail accompli et la satisfaction du CA à son égard ;

CONSIDÉRANT que les employés ont bénéficié d'une augmentation de 3 % en 2023-2024 et qu'une augmentation de 3 % est prévue pour 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il est de mise de faire des augmentations de salariales pour s'ajuster à l'augmentation du coût de la vie,

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU d'approuver la rémunération globale de la présidence en fixant son salaire de base à 88 651,91 \$, auquel s'ajoutent les avantages prévus à la *Politique de rémunération de la présidence*.

LE VOTE ÉLECTRONIQUE EST UTILISÉ.

Adopté à la majorité

La présidente peut rejoindre la salle pour la poursuite de l'assemblée générale annuelle.

12. NOMINATION DES AUDITEURS POUR L'EXERCICE 2023-2024

Le conseil d'administration recommande de reconduire les services de Poirier & Associés comme auditeur chargé de vérifier les livres et comptes de l'Ordre pour l'année 2023-2024. Ce dernier travaille avec plusieurs ordres, offre des services professionnels à des coûts raisonnables, travaille efficacement et respecte les délais de production.

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU de reconduire les services de Poirier & Associés pour la vérification des états financiers pour l'année 2023-2024.

LE VOTE ÉLECTRONIQUE EST UTILISÉ.

Adoptée à la majorité

13. COMMENTAIRES ET VŒUX DE L'ASSEMBLÉE

Ce point permet aux membres d'aborder d'autres sujets que ceux précédemment discutés. Le président d'assemblée invite les membres à intervenir pour cette période de questions.

- Q. Quelles sont les mesures et réflexions envisagées concernant la cotisation, étant donnée la baisse du membership, afin de prévenir une hausse exponentielle dans les années à venir? R. Présentement le financement des ordres professionnels fait l'objet d'une étude avec la ministre LeBel, ce qui ouvre des possibilités pour proposer des solutions. De plus, l'élaboration de la nouvelle planification stratégique offrira une occasion d'approfondir les réflexions et d'explorer des solutions pour assurer un financement adéquat. Finalement, dans un souci de valoriser la profession, accroître la visibilité auprès des étudiants et étudiantes d'autres programmes pourrait également constituer une stratégie d'attraction vers la profession de conseillers et conseillères d'orientation.
- Un membre exprime être lui-même le résultat de l'attractivité de la profession et suggère, dans cette optique, de mettre en avant toutes les possibilités offertes, telles que l'obtention du permis de psychothérapeute. Il souligne également l'importance de préserver la qualité et la valeur de la profession.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le président d'assemblée remercie les membres présents à l'assemblée générale annuelle 2023.

**Sur proposition dûment appuyée et adoptée à l'unanimité
que l'assemblée soit levée.**

L'assemblée est close à 13 h 32.

Josée Landry, c.o.
Présidente

Martine Lacharité, c.o.
Directrice générale et secrétaire

ANNEXE

Membres de l'Ordre

- | | |
|-----------------------------|--------------------------------|
| 1. Abigail Saint-Mersier | 24. François Quinn |
| 2. Aimy Andraos | 25. Geneviève Bourget Bilodeau |
| 3. Alexander Leitner | 26. Geneviève Brisebois |
| 4. Alexandra Lemieux | 27. Ginette Pelletier |
| 5. Anne-Sophie Guay-Racine | 28. Ilia Essopos |
| 6. Annie Gourde | 29. Isabelle Giguère |
| 7. Caroline Arsenault | 30. Jessy Roy |
| 8. Caroline Dion | 31. Joane Dube |
| 9. Caroline Dufour | 32. Jocelyn Poirier |
| 10. Caroline Lacasse | 33. Josée Beaulieu |
| 11. Céline Paquette | 34. Josée Lachance |
| 12. Chantal Alie | 35. Josée Pelletier |
| 13. Chantal Demers | 36. Josette Boudreau |
| 14. Chantal Langlois | 37. Julie Gailly |
| 15. Charlotte Balthazar | 38. Julie Nadeau |
| 16. Claire de Lorimier | 39. Karina Loignon |
| 17. Diane Soulard-Raby | 40. Kathy Vignola |
| 18. Dominique Déry-Bergeron | 41. Laurence Beaupré |
| 19. Édith Chouinard | 42. Lauriane Gagné |
| 20. Émilie Allen | 43. Lise Mercier |
| 21. Fanie Couture | 44. Louise Lavoie |
| 22. François Émond | 45. Lucie Demers |
| 23. François Héту | 46. Lynda Tessier |

AG 2023.10.12

- | | | | |
|-----|--------------------------|-----|--------------------------|
| 47. | Manon Audette | 63. | Philippe Guay |
| 48. | Marc Brisson | 64. | René Barrette |
| 49. | Marie Cardinal-Picard | 65. | René Breault |
| 50. | Marie-Claude Desaulniers | 66. | Richard Locas |
| 51. | Marie-Ève Bourassa | 67. | Rosalie Vautour |
| 52. | Marie-Hélène Collin | 68. | Roxane Beaupré-Huot |
| 53. | Marie-Louise Landry | 69. | Roxane Desmarais |
| 54. | Maude Lessard | 70. | Sabrina Gendron-Fontaine |
| 55. | Maxime Dumais | 71. | Samuel Ladouceur |
| 56. | Mélanie Verville | 72. | Sandra Tarczali |
| 57. | Myriam Bouffard | 73. | Sophie Duquette |
| 58. | Nathalie Lessard | 74. | Sophie Mailhot |
| 59. | Nathalie Perreault | 75. | Valérie Lepage |
| 60. | Nicolas Fortin | 76. | Valérie Sanschagrin |
| 61. | Olivia Ouimet | 77. | Vanessa Mireault |
| 62. | Olivier René | 78. | Wilfrid Larochelle |

Administratrices et administrateurs nommés

1. Bernard Deschamps
2. Michel Guimond
3. Sylvie Hertrich